

**FCP de droit français**

**FRANCE DÉVELOPPEMENT**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2024

**Société de Gestion : Twenty First Capital**  
**Dépositaire : Caceis Bank**  
**Commissaire aux Comptes : Mazars**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	19
7. Annexe(s)	67
Caractéristiques de l'OPC (suite)	68
Information SFDR	74

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### FRANCE DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

PARTS I1 ISIN : FR0014001020

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com). Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.03.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Ce Produit est un fonds professionnel à vocation générale de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

#### Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

#### Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 60 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France et au moins 10 % de l'actif net en actions de TPE, PME ou ETI dont le siège social est implanté en France. L'exposition actions hors France sera limitée à 10% de l'actif net du Produit.

La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL a délégué la gestion financière du Produit à LBO FRANCE GESTION. Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7.3% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extra-financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est comprise entre cinquante millions d'Euros et trois milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limitée à 40% et, dans cette même limite de 0% à 40% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 40 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 40 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). La première étape de la stratégie consiste à réduire l'univers en appliquant une analyse extra-financière. L'approche retenue est fondée sur un engagement significatif de suivi de la notation extra-financière en adoptant une approche « sélectivité » par rapport à l'univers investissable par réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement. Dans une seconde étape, le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme. L'intégration des critères ESG est prise en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement : En premier lieu, le processus d'investissement consiste avant toute approche financière à procéder à une analyse ESG de l'univers d'investissement du Produit : tous les actifs composant l'univers d'investissement du Produit font l'objet d'une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaia Rating (EthiFinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes Externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués les émissions de gaz à effet de serre, la politique sociale, le fonctionnement des instances de gouvernance, ou encore les relations avec les fournisseurs et les clients. En l'absence de notation fournie par Gaia Rating (EthiFinance), LBO FRANCE GESTION produira une notation ESG, dont la méthodologie pourra ne pas être identique à celle de Gaia Rating (EthiFinance). Suite à cette analyse des critères extra-financiers, l'univers d'investissement du Produit sera réduit de 20 % (vingt pour cent) via l'élimination des entreprises ayant reçu les moins bonnes notations extra-financières, selon une approche "best-in-universe", c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité, du rating financier et de la taille de l'entreprise concernée. En second lieu, LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Les détails de la politique ESG sont fournies dans le prospectus du Produit.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

#### Investisseurs visés

Clients professionnels au sens de l'article L. 533-16 du Code monétaire et financier

#### Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Établissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Établissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Établissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->  
**Risque le plus faible** **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

**Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

**Risque de durabilité** : le Produit relève de la classification de l'article 8 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 100	€ 4 780
	Rendement annuel moyen	-49,0%	-13,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 560	€ 12 380
	Rendement annuel moyen	-4,4%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 150
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2017 et 04/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

## Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 050	€ 1 512
Incidence des coûts annuels (*)	10,5%	2,4% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 4,36% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie de 5,00% acquis au fonds dans le cas d'un rachat opéré moins de trois ans après la date de souscription.	€ 500
Coûts récurrents		
Commission de gestion	1,31% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 131
Coûts de transaction de portefeuille	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 19
Coûts accessoires		
Commission de performance	0,00% Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse [www.twentfirstcapital.com](http://www.twentfirstcapital.com).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site [www.twentfirstcapital.com](http://www.twentfirstcapital.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site [www.twentfirstcapital.com](http://www.twentfirstcapital.com)

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun changement significatif n'est intervenu au cours de la période.

### 3. RAPPORT DE GESTION

Contre toute attente, le tissu économique européen a résisté en 2023 au double choc énergétique et monétaire. Avec la surprise de la bonne tenue du consommateur américain qui a sauvé la croissance mondiale en l'absence du redémarrage du moteur chinois.

La hiérarchie des performances des indices français en 2024 a démenti la tentative de retour d'intérêt boursier observé pour les Smallcaps jusqu'aux élections européennes : +0.9% pour le CAC 40 contre -2.8% et -9.2% pour les Mid&Small et les Smallcaps, ce qui porte à 7 années de sous-performance pour les petites valeurs.

Cette sous-performance est accentuée au niveau européen, trace de l'instabilité institutionnelle française : le Stoxx 600 progresse de 6% sur l'année.

La comparaison avec les Etats-Unis est accablante : anticipant une politique de relance et de barrières douanières dans un contexte de politique monétaire accommodante, soit un cocktail extrêmement favorable à la croissance domestique, à l'inflation et au dollar, les indices américains ont fortement progressé, favorisant d'autant plus les petites capitalisations en fin d'année avec la perspective de l'élection de Trump.

Cette triple décote s'explique. Cependant, sauf à tableur sur un déclin inéluctable, les valorisations extrêmement déprimés des ETI françaises, pour autant qu'elles présentent des business models de qualité, des bilans sains et des positions de leader, ne nous semblent pas durables quand on les compare à leurs homologues cotées ou non cotées.

Quelques certitudes sont dorénavant bien documentées : une Europe qui doit affronter un premier semestre 2025 au ralenti, probablement un point bas cyclique, des valorisations européennes historiquement faibles en absolu et relativement à leurs comparables américaines, la perspective d'une recomposition politique allemande porteuse d'espoir pour un stimulus budgétaire et l'espoir d'un armistice en Ukraine, un catalyseur indispensable pour la réduction de la prime de risque des marchés européens.

#### **Performance**

Une année en deux parties :

1/ La très bonne performance du fonds depuis le début de l'année jusqu'à fin mai repose sur la bonne participation du fonds aux mouvements haussiers du marché comme en Février et Mai et par une capacité d'amortissement dans les mouvements de baisse. Sur la période, la part I2 progresse ainsi de 11,6% contre un indice CAC Mid&Small à +11.3%.

- Performance annuelle des parts R, I1 et I2 : -4.15%, -2.88% et -3.17%.
- L'indicateur de référence est fixe : 7,3% pour les parts I1, à 7% pour les parts I2, et à 6% pour les parts R.

Plus forts contributeurs à la performance :

Guerbet contribue significativement à la performance : les bonnes publications crédibilisent la trajectoire de croissance (fin des problématiques opérationnelles) et d'amélioration de marge (meilleur pricing power) pour 2024 et dérisquent un bilan par la perspective d'une bonne génération à venir de free cash-flow.

Spie : la publication démontre sa capacité à faire progresser son chiffre d'affaires et sa rentabilité malgré un contexte de croissance atone. Les opérations de croissance externe alimentent également la croissance tout en conservant une structure bilancielle très saine.

2/ Suite aux élections en Europe et en France, les dossiers les plus domestiques et les plus cycliques ont été pénalisés boursièrement, ce que l'on retrouve dans les plus forts détracteurs : à noter des sociétés industrielles comme **Mersen** (pénalisé par le ralentissement cyclique européen et les incertitudes sur la filière véhicule électrique), **Trigano** ou **Bénéteau**, confrontés à des marchés finaux encore perturbés par les à-coups des perturbations de leur chaîne d'approvisionnement.

Le secteur des ESN toujours pénalisé par une demande atone depuis mi-2023 en France et en Europe contribue négativement (**Sopra** et **Infotel**) en dépit de faibles valorisations.

## Entrées/Sorties

La bonne performance du fonds dans la première partie de l'année tient à avoir su éviter des dossiers risqués avec le souci de ne pas prendre du risque inutile dans le portefeuille.

Dans cette logique, nous avons sorti Ekinops, après sa forte hausse du mois dernier. Malgré sa position de niche pertinente, Ekinops souffre de sa trop faible taille qui doit l'obliger à faire de la croissance externe sans avoir le bilan adéquat et de clients étranglés par la hausse des taux.

Attentif à la valorisation, dans la foulée de la bonne publication de **Vusion**, la participation a été significativement réduite à 2%, puis cédé mi-mai. Le faible potentiel de revalorisation au regard de la forte volatilité du titre depuis l'attaque de l'activiste Gotham City comme l'absence de réponses convaincantes à nos demandes d'amélioration de la gouvernance et de la communication financière expliquent cette sortie du portefeuille.

**Exail Technologies** a fait son entrée dans le fonds : le recentrage d'une holding industrielle familiale en un spécialiste de la robotique autonome, de systèmes de navigation et de la photonique devrait bénéficier au groupe pour tirer parti de la forte visibilité du momentum porteur dans la défense où il a déjà fait ses preuves. Le carnet de commande devrait rapidement se gonfler face à la multiplication des appels d'offres en cours. Ce « repeat business » dérisqué devrait permettre une accélération du désendettement et in fine le rachat des minoritaires.

**Voyageurs du Monde** fait son entrée dans le portefeuille : leader sur deux segments de niche du voyage : le sur-mesure et l'aventure, avec une forte diversification des destinations qui limite le risque géopolitique et un système d'information qui autorise une politique de croissance externe par bolt-ons riche en synergies. A la frontière de la thématique du luxe, le groupe reste raisonnablement valorisé à 7,6x Ebit 2024e avec une génération de free cash-flow significative (FCF yield 2024e de 8,4%).

**Exosens** rentre dans le portefeuille à l'occasion de son introduction en bourse. Avec des positions de leader dans l'amplification optique, avec de fortes barrières à l'entrée et des opportunités de consolidation dans la détection et l'imagerie, Exosens entre en bourse principalement par augmentation de capital pour réduire accélérer des bolt-on sur des cibles déjà identifiées. Avec un niveau de ROCE de 11.% et un potentiel d'amélioration de la génération de FCF, Exosens offre un profil de risque de qualité.

Suite aux élections en Europe et en France, la baisse excessive de certaines participations a été mise à profit pour se renforcer sur **Ipsos, Bic, Exosens, Fnac-Darty, LDC, Trigano, Exail technologies, Synergie, Sopra Steria** et **NRJ Group**.

la position cash a été réduite au troisième trimestre pour renforcer des titres excessivement affectés par leur dimension domestique (**Sopra Steria** et **Aubay**) et/ou cyclique (**Trigano, Mersen**).

De façon contrariante, nous estimons raisonnables de renforcer l'exposition sur les dossiers les plus qualitatifs, en n'hésitant pas à réduire l'exposition aux sociétés les plus fragiles.

Les trois participations suivantes ont ainsi été coupées de moitié :

**Assystem** : la situation budgétaire en France et au UK réduit la forte visibilité du nucléaire jusqu'alors anticipée. Des décalages sont à prévoir. De plus, il ne faut plus compter sur la valeur de la participation dans Expleo. La participation sera soldée en fin d'année.

**Beneteau** : la normalisation attendue des effets de destockage/restockage suite à la désorganisation de la supply chain en sortie de Covid est invalidée par la crise mondiale du nautisme (dépenses discrétionnaires affectées par la remontée des taux d'intérêt).

**Lumibird** : l'exploration d'un scénario de cession de sa division Santé pour se recentrer sur la photonique, voire envisager un retrait de la cote est une opportunité pour s'alléger sur cette participation, dilemme du portefeuille au regard de nos efforts d'engagement sans résultats pour améliorer la qualité de la gouvernance.

En fin d'année, dans un contexte de marché en Europe et en France en particulier marqué par un « wall of worries », il nous a semblé opportun d'exposer le portefeuille complètement en renforçant les positions du fonds en excluant les sociétés les plus domestiques (ESN comme **Aubay**, **Infotel** et **Sopra-Steria**) et les sociétés sur lesquelles nous sommes en phase de sortie (**Bénéteau** et **Lumibird**) et en introduisant deux nouvelles participations :

- **Quadiant** : une valorisation « deep value » pour une société de software. Longtemps en déclin, l'EBITDA se stabilise. Le repositionnement du leader des solutions de traitement du courrier sur des marchés en croissance (dématérialisation des factures, consignes automatiques) est en passe de fonctionner. La décote de société disruptée devrait se réduire ; la décote de holding d'activités sans synergies n'est pas durable (spin-off ou cessions d'actifs envisageables). La forte exposition des débouchés aux Etats-Unis est un soutien.
- **Lectra** est leader dans les solutions de découpe textile. La génération de FCF devrait rester élevée, notamment portée par un BFR négatif, ce qui permet la concrétisation de bolt-on pour élargir l'offre SaaS. La valorisation actuelle, freinée par des débouchés à faible visibilité (automobile, mode et ameublement) ne reflète pas le changement de taille suite à l'opération majeure de rachat de son concurrent Gerber, ni le changement de statut d'un acteur de l'industrie 4.0.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

#### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Lyxor Smart Cash - UCITS ETF C-EUR	2 097 765,04	2 115 174,22
FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-12-24	1 178 491,55	1 200 000,00
EXAIL TECHNOLOGIES	1 271 691,76	
FNAC DARTY SA	1 257 598,89	
VUSIONGROUP		1 213 853,50
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-06-24		1 200 000,00
GUERBET	712 229,95	450 078,00
ASSYSTEM		1 141 150,45
MERSEN	644 110,91	390 852,44
SYNERGIE SA	961 029,94	

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

### POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

### POLITIQUE DE VOTE

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille.

La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote.

En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

### **CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)**

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

### **REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE**

#### **Article 8 :**

Conformément au règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR »), les investissements sous-jacents à ce produit financier prennent en compte, entre autres critères, les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES**

Néant.

### **GESTION DE LA LIQUIDITÉ**

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

### **GESTION DES RISQUES**

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### **EFFET DE LEVIER**

Néant.

## **POLITIQUE DE REMUNERATIONS**

### **Préambule** :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

### **Eléments qualitatifs** :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...). S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### **Eléments quantitatifs** :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2024** : 17, dont 11 preneurs de risque,
- **rémunération totale versée au titre de l'année 2024** : 1 473 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :
  1. en fonction des catégories de personnel :
    - 1 049 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
    - 424 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
  2. en fonction de la nature de la rémunération :
    - 1 419 milliers d'euros de rémunérations fixes,
    - 55 milliers d'euros de rémunération variable.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL  
39, Avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

# **FCP FRANCE DÉVELOPPEMENT**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **FCP FRANCE DÉVELOPPEMENT**

160 Boulevard Haussmann  
75008 Paris

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP FRANCE DÉVELOPPEMENT,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FRANCE DÉVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



**2025.05.20**

**20:34:12 +02'00'**

Jean-Luc MENDIELA

Associé

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>23 266 697,36</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	23 266 697,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>23 266 697,36</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>345 655,08</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>345 655,08</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>23 612 352,44</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	24 186 756,69
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-736 374,71
<b>Capitaux propres I</b>	<b>23 450 381,98</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>23 450 381,98</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	161 970,46
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>161 970,46</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>23 612 352,44</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	752 078,50
Produits sur obligations	65 079,00
Produits sur titres de créances	60 155,83
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	26 375,56
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>903 688,89</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>903 688,89</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-319 102,62
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-319 102,62</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>584 586,27</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>70 954,62</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>655 540,89</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	499 528,34
Frais de transactions externes et frais de cession	-36 846,79
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>462 681,55</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>49 078,03</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>511 759,58</b>

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 662 953,92
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-1 662 953,92</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-240 721,26</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-1 903 675,18</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>-736 374,71</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le FONDS a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7,3% pour les parts I1, à 7% pour les parts I2, et à 6% pour les parts R sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extrafinancière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION et notamment ses propres méthodes de valorisation, de détermination du cash-flow prévisionnel, d'analyse de la solidité financière des émetteurs et de prise en compte des risques sectoriels et des anticipations de marché. Le fonds recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>14 593 766,67</b>	<b>16 659 346,32</b>	<b>20 788 017,58</b>	<b>23 450 381,98</b>
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1 en EUR</b>				
Actif net	12 384 082,86	13 519 429,13	15 544 552,71	18 886 495,95
Nombre de titres	1 135,715	1 238,284	1 339,526	1 675,826
Valeur liquidative unitaire	10 904,21	10 917,87	11 604,51	11 269,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	81,01	-219,38	-69,60	245,56
Capitalisation unitaire sur revenu	-12,58	122,16	172,74	324,53
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2 en EUR</b>				
Actif net	1 677 869,27	2 514 458,94	4 283 017,60	4 039 323,37
Nombre de titres	154,170	231,530	372,258	362,588
Valeur liquidative unitaire	10 883,24	10 860,18	11 505,50	11 140,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	80,90	-218,38	-69,07	244,18
Capitalisation unitaire sur revenu	-32,47	86,60	135,54	286,04
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R en EUR</b>				
Actif net	531 814,54	625 458,25	960 447,27	524 562,66
Nombre de titres	50,710	60,527	88,591	50,481
Valeur liquidative unitaire	10 487,37	10 333,54	10 841,36	10 391,28
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	90,71	-208,49	-66,23	231,62
Capitalisation unitaire sur revenu	-97,31	-41,71	26,13	157,77

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 8 mois et 22 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

## Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

### Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais et commissions dus par le FONDS à la Société de Gestion sont les suivants :

	Frais facturés au FONDS	Assiette	Taux barème
1	<ul style="list-style-type: none"><li>- Frais de gestion financière facturés par LBO FRANCE GESTION en sa qualité de délégataire de la gestion financière et de commercialisateur</li><li>- Frais de gestion financière facturés par la Société de Gestion</li></ul>	Actif net Actif net	Parts R : 2,36 % TTC par an <sup>(2)</sup> Parts I1 : 1,06 % TTC par an Parts I2 : 1,36 % TTC par an Parts R : 0,14 % TTC <sup>(1)</sup> par an Parts I1 : 0,14 % TTC <sup>(1)</sup> par an Parts I2 : 0,14 % TTC <sup>(1)</sup> par an
2	Frais administratifs externes (commissaire aux comptes, dépositaire, gestion administrative et comptable, frais juridiques, etc.)	Actif net	0,10 % TTC par an maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	15 % par an avec <i>hurdle</i> à 7 %

(1) La Société de Gestion a opté pour la TVA.

(2) Rétrocedée à hauteur d'un montant maximum de 1 % aux distributeurs des Parts R

Ces frais et commissions seront directement prélevés sur le compte de résultat du FONDS lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Par ailleurs, les frais de gestion financière reçus du FONDS par la Société de Gestion (à l'exclusion des frais administratifs externes, des commissions de mouvement et de la commission de surperformance) au titre de l'investissement du FONDS dans des OPCVM ou FIA qu'elle gère ou qu'elle promeut ou qui sont gérés

ou promus par LBO FRANCE GESTION, ou une entité de leur groupe, seront intégralement reversés au FONDS.

Les frais suivants sont également dus par le FONDS et s'ajoutent aux frais de fonctionnement et de gestion mentionnés au présent Article :

- les contributions dues pour la gestion du FONDS en application de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit ; et
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FONDS) exceptionnels et non récurrents.

L'information relative à ces frais est décrite *ex post* dans le rapport annuel du FONDS.

### **Commission de surperformance :**

Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "**Hurdle Rate**"), LBO FRANCE GESTION en sa qualité de délégataire de la gestion financière percevra du FONDS à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15 % TTC de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate. La fréquence de cristallisation est donc annuelle.

La commission de surperformance n'est due à LBO FRANCE GESTION que sous réserve que la valeur liquidative à la dernière date de calcul de valeur liquidative d'un exercice comptable soit supérieure à la valeur liquidative ayant précédemment donné lieu au versement d'une commission de surperformance sur la période de référence des cinq derniers exercices (ou, si aucun des exercices comptables de la période de référence n'a donné lieu à versement d'une commission de surperformance, à la dernière valeur liquidative calculée précédant la période de référence). A compter de l'exercice ouvert le 09/04/2021, toute sous-performance du fonds par rapport au hurdle de 7%, sur la période de référence des cinq derniers exercices, est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance fait l'objet d'une provision quotidienne, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu au versement d'une commission de surperformance.

En cas de rachats de Parts au cours d'un exercice comptable donné, la quote-part de la provision pour commission de surperformance définitivement acquise à LBO FRANCE GESTION ne lui sera versée qu'à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par LBO FRANCE GESTION en sa qualité de commercialisateur.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2	Capitalisation	Capitalisation
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1	Capitalisation	Capitalisation
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>20 788 017,58</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 762 521,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-484 471,49
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	584 586,27
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	462 681,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 662 953,92
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>23 450 381,98</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	336,300	3 762 521,99
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	336,300	3 762 521,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 675,826	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-9,670	-105 193,45
Solde net des souscriptions/rachats	-9,670	-105 193,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	362,588	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-38,110	-379 278,04
Solde net des souscriptions/rachats	-38,110	-379 278,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50,481	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	19 962,17
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	19 962,17

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FRANCE DÉVELOPPEMENT I1 FR0014001020	Capitalisation	Capitalisation	EUR	18 886 495,95	1 675,826	11 269,96
FRANCE DÉVELOPPEMENT I2 FR0014001038	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 039 323,37	362,588	11 140,25
FRANCE DÉVELOPPEMENT R FR0014001012	Capitalisation	Capitalisation	EUR	524 562,66	50,481	10 391,28

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
		<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	23 266,70	23 266,70				
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>23 266,70</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	345,66				345,66
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>345,66</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	345,66						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>345,66</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>					

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
<b>Créances</b>		
<b>Total des créances</b>		
<b>Dettes</b>		
	Achats à règlement différé	81 181,56
	Frais de gestion fixe	80 788,90
<b>Total des dettes</b>		<b>161 970,46</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-161 970,46</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	225 613,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	70 420,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 068,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>655 540,89</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>655 540,89</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>655 540,89</b>

### Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>543 859,34</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>543 859,34</b>
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>543 859,34</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	543 859,34
<b>Total</b>	<b>543 859,34</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>103 717,12</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>103 717,12</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>103 717,12</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	103 717,12
<b>Total</b>	<b>103 717,12</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>7 964,43</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>7 964,43</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>7 964,43</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	7 964,43
<b>Total</b>	<b>7 964,43</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>511 759,58</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>511 759,58</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>511 759,58</b>

### Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>411 526,76</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>411 526,76</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>411 526,76</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	411 526,76
<b>Total</b>	<b>411 526,76</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

### Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>88 540,34</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>88 540,34</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>88 540,34</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	88 540,34
<b>Total</b>	<b>88 540,34</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

**Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R**

<b>Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>11 692,48</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>11 692,48</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>11 692,48</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	11 692,48
<b>Total</b>	<b>11 692,48</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>23 266 697,36</b>	<b>99,22</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>23 266 697,36</b>	<b>99,22</b>
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>1 295 028,00</b>	<b>5,52</b>
L.D.C. SA	EUR	18 900	1 295 028,00	5,52
<b>Equipements électriques</b>			<b>1 071 200,00</b>	<b>4,57</b>
MERSEN	EUR	52 000	1 071 200,00	4,57
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>1 452 560,00</b>	<b>6,19</b>
GUERBET	EUR	54 200	1 452 560,00	6,19
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>210 562,56</b>	<b>0,90</b>
LUMIBIRD	EUR	22 496	210 562,56	0,90
<b>Equipements et produits de loisirs</b>			<b>2 036 540,00</b>	<b>8,68</b>
BENETEAU	EUR	34 000	299 880,00	1,28
TRIGANO SA	EUR	14 200	1 736 660,00	7,40
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>912 870,00</b>	<b>3,89</b>
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	6 210	912 870,00	3,89
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>493 522,00</b>	<b>2,10</b>
EXOSENS SAS	EUR	25 400	493 522,00	2,10
<b>Logiciels</b>			<b>2 057 360,00</b>	<b>8,77</b>
FNAC DARTY SA	EUR	47 200	1 347 560,00	5,74
LECTRA	EUR	27 300	709 800,00	3,03
<b>Machines</b>			<b>1 097 152,00</b>	<b>4,68</b>
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	63 200	1 097 152,00	4,68
<b>Matériaux de construction</b>			<b>1 387 440,00</b>	<b>5,92</b>
IMERYS SA	EUR	49 200	1 387 440,00	5,92
<b>Media</b>			<b>4 306 736,00</b>	<b>18,38</b>
IPSOS	EUR	37 300	1 712 816,00	7,31
LAGARDERE SA	EUR	58 400	1 185 520,00	5,06
NRJ GROUP	EUR	201 200	1 408 400,00	6,01
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>1 043 056,00</b>	<b>4,45</b>
QUADIENT SA	EUR	55 600	1 043 056,00	4,45
<b>Services aux entreprises</b>			<b>2 067 120,00</b>	<b>8,81</b>
SOCIETE BIC SA	EUR	32 400	2 067 120,00	8,81
<b>Services aux professionnels</b>			<b>927 650,80</b>	<b>3,96</b>
SYNERGIE SA	EUR	29 828	927 650,80	3,96
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>2 907 900,00</b>	<b>12,40</b>
AUBAY	EUR	26 500	1 192 500,00	5,09
INFOTEL	EUR	12 000	518 400,00	2,21
SOPRA STERIA GROUP	EUR	7 000	1 197 000,00	5,10
<b>Total</b>			<b>23 266 697,36</b>	<b>99,22</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	23 266 697,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	345 655,08
Autres passifs (-)	-161 970,46
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>23 450 381,98</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I1	EUR	1 675,826	11 269,96
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT I2	EUR	362,588	11 140,25
Part FRANCE DÉVELOPPEMENT R	EUR	50,481	10 391,28

# FRANCE DÉVELOPPEMENT

**COMPTES ANNUELS**

**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>20 310 824,53</b>	<b>15 408 830,83</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>16 280 293,96</b>	<b>12 375 041,78</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 280 293,96	12 375 041,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2 087 544,74</b>	<b>1 707 862,90</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 087 544,74	1 707 862,90
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>1 180 952,71</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	1 180 952,71	0,00
Titres de créances négociables	1 180 952,71	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>762 033,12</b>	<b>1 325 926,15</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	762 033,12	1 325 926,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>545 903,39</b>	<b>1 302 680,39</b>
Liquidités	545 903,39	1 302 680,39
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 856 727,92</b>	<b>16 711 511,22</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	20 628 671,03	16 825 390,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-124 821,70	-334 840,98
Résultat de l'exercice (a,b)	284 168,25	168 796,65
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>20 788 017,58</b>	<b>16 659 346,32</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>68 710,34</b>	<b>52 164,90</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	68 710,34	52 164,90
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>20 856 727,92</b>	<b>16 711 511,22</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	33 167,38	1 045,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	444 763,25	258 343,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	21 706,00	42 000,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>499 636,63</b>	<b>301 389,46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	3 639,75
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 639,75</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>499 636,63</b>	<b>297 749,71</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	253 363,69	142 708,40
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>246 272,94</b>	<b>155 041,31</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	37 895,31	13 755,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>284 168,25</b>	<b>168 796,65</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois .

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Pour les TCN dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois, ils seront évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux de marché.

Pour les TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois, ils seront évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais et commissions dus par le FONDS à la Société de Gestion sont les suivants :

	Frais facturés au FONDS	Assiette	Taux barème
1	- Frais de gestion financière facturés par LBO FRANCE GESTION en sa qualité de déléataire de la gestion financière et de commercialisateur	Actif net	Parts R : 2,36 % TTC par an <sup>(2)</sup> Parts I1 : 1,06 % TTC par an Parts I2 : 1,36 % TTC par an
	- Frais de gestion financière facturés par la Société de Gestion	Actif net	Parts R : 0,14 % TTC <sup>(1)</sup> par an Parts I1 : 0,14 % TTC <sup>(1)</sup> par an Parts I2 : 0,14 % TTC <sup>(1)</sup> par an
2	Frais administratifs externes (commissaire aux comptes, dépositaire, gestion administrative et comptable, frais juridiques, etc.)	Actif net	0,10 % TTC par an maximum
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
4	Commissions de mouvement	Chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	15 % par an avec <i>hurdle</i> à 7 %

(1) La Société de Gestion a opté pour la TVA.

(2) Rétrocédée à hauteur d'un montant maximum de 1 % aux distributeurs des Parts R

Ces frais et commissions seront directement prélevés sur le compte de résultat du FONDS lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Par ailleurs, les frais de gestion financière reçus du FONDS par la Société de Gestion (à l'exclusion des frais administratifs externes, des commissions de mouvement et de la commission de surperformance) au titre de l'investissement du FONDS dans des OPCVM ou FIA qu'elle gère ou qu'elle promeut ou qui sont gérés ou promus par LBO FRANCE GESTION, ou une entité de leur groupe, seront intégralement reversés au FONDS.

Les frais suivants sont également dus par le FONDS et s'ajoutent aux frais de fonctionnement et de gestion mentionnés au présent Article :

- les contributions dues pour la gestion du FONDS en application de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit ; et
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FONDS) exceptionnels et non récurrents.

L'information relative à ces frais est décrite *ex post* dans le rapport annuel du FONDS.

## Commission de surperformance :

Si la performance de l'actif du FONDS sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7 % (le "**Hurdle Rate**"), LBO FRANCE GESTION en sa qualité de délégataire de la gestion financière percevra du FONDS à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15 % TTC de l'actif du FONDS excédant le Hurdle Rate. La fréquence de cristallisation est donc annuelle.

La commission de surperformance n'est due à LBO FRANCE GESTION que sous réserve que la valeur liquidative à la dernière date de calcul de valeur liquidative d'un exercice comptable soit supérieure à la valeur liquidative ayant précédemment donné lieu au versement d'une commission de surperformance sur la période de référence des cinq derniers exercices (ou, si aucun des exercices comptables de la période de référence n'a donné lieu à versement d'une commission de surperformance, à la dernière valeur liquidative calculée précédant la période de référence). A compter de l'exercice ouvert le 09/04/2021, toute sous-performance du fonds par rapport au hurdle de 7%, sur la période de référence des cinq derniers exercices, est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance fait l'objet d'une provision quotidienne, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Une telle provision ne peut être passée qu'à condition que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance soit supérieure à la dernière valeur liquidative ayant donné lieu au versement d'une commission de surperformance.

En cas de rachats de Parts au cours d'un exercice comptable donné, la quote-part de la provision pour commission de surperformance définitivement acquise à LBO FRANCE GESTION ne lui sera versée qu'à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par LBO FRANCE GESTION en sa qualité de commercialisateur.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1	Capitalisation	Capitalisation
Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2	Capitalisation	Capitalisation
Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>16 659 346,32</b>	<b>14 593 766,67</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 015 132,90	2 022 904,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-98 833,60	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	974 686,18	585 531,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 043 351,50	-875 456,44
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-26 157,19	-23 225,47
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 060 921,53	200 783,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 247 776,51	1 186 854,98
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 186 854,98	-986 071,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	246 272,94	155 041,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>20 788 017,58</b>	<b>16 659 346,32</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 087 544,74	10,04
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>2 087 544,74</b>	<b>10,04</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Bons du Trésor	1 180 952,71	5,68
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 180 952,71</b>	<b>5,68</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 087 544,74	10,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 180 952,71	5,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	545 903,39	2,63
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	907 007,56	4,36	1 180 537,18	5,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	1 180 952,71	5,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	545 903,39	2,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	68 710,34
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>68 710,34</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-68 710,34</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	101,242	1 036 479,15
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	101,242	1 036 479,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 339,526	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	140,728	1 578 654,02
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	140,728	1 578 654,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	372,258	
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	38,064	399 999,73
Parts rachetées durant l'exercice	-10,000	-98 833,60
Solde net des souscriptions/rachats	28,064	301 166,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	88,591	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	5 201,80
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	5 201,80

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	182 426,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	52 828,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	18 108,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	284 168,25	168 796,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>284 168,25</b>	<b>168 796,65</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	231 396,41	151 268,82
<b>Total</b>	<b>231 396,41</b>	<b>151 268,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	50 456,75	20 052,69
<b>Total</b>	<b>50 456,75</b>	<b>20 052,69</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 315,09	-2 524,86
<b>Total</b>	<b>2 315,09</b>	<b>-2 524,86</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-124 821,70	-334 840,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-124 821,70</b>	<b>-334 840,98</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-93 241,07	-271 659,71
<b>Total</b>	<b>-93 241,07</b>	<b>-271 659,71</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-25 712,39	-50 561,99
<b>Total</b>	<b>-25 712,39</b>	<b>-50 561,99</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 868,24	-12 619,28
<b>Total</b>	<b>-5 868,24</b>	<b>-12 619,28</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>14 593 766,67</b>	<b>16 659 346,32</b>	<b>20 788 017,58</b>
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1 en EUR</b>			
Actif net	12 384 082,86	13 519 429,13	15 544 552,71
Nombre de titres	1 135,715	1 238,284	1 339,526
Valeur liquidative unitaire	10 904,21	10 917,87	11 604,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	81,01	-219,38	-69,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,58	122,16	172,74
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2 en EUR</b>			
Actif net	1 677 869,27	2 514 458,94	4 283 017,60
Nombre de titres	154,170	231,530	372,258
Valeur liquidative unitaire	10 883,24	10 860,18	11 505,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	80,90	-218,38	-69,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-32,47	86,60	135,54
<b>Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R en EUR</b>			
Actif net	531 814,54	625 458,25	960 447,27
Nombre de titres	50,710	60,527	88,591
Valeur liquidative unitaire	10 487,37	10 333,54	10 841,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	90,71	-208,49	-66,23
Capitalisation unitaire sur résultat	-97,31	-41,71	26,13

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ASSYTEM BRIME	EUR	25 500	1 262 250,00	6,07
AUBAY	EUR	16 000	666 400,00	3,21
BENETEAU	EUR	92 450	1 153 776,00	5,55
EKINOPS	EUR	61 000	357 460,00	1,72
GUERBET	EUR	39 000	760 500,00	3,66
IMERYS EX IMETAL	EUR	32 700	931 296,00	4,48
INFOTEL	EUR	12 000	636 000,00	3,06
IPSOS	EUR	26 600	1 509 550,00	7,27
LAGARDERE SA	EUR	41 000	753 580,00	3,62
LDC SA	EUR	4 500	630 000,00	3,03
LUMBIRD SA	EUR	35 572	433 266,96	2,08
MERSEN	EUR	35 000	1 232 000,00	5,92
NRJ GROUP	EUR	108 000	792 720,00	3,81
SES IMAGOTAG SA	EUR	8 000	1 086 400,00	5,23
SOCIETE BIC	EUR	21 100	1 326 135,00	6,38
SOPRA STERIA	EUR	7 000	1 384 600,00	6,66
TRIGANO SA	EUR	9 200	1 364 360,00	6,57
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>16 280 293,96</b>	<b>78,32</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>16 280 293,96</b>	<b>78,32</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>16 280 293,96</b>	<b>78,32</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
JCDECAUX 2.0% 24-10-24	EUR	300 000	296 518,43	1,43
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.892% 14-01-24	EUR	900 000	907 007,56	4,36
VIVENDI 0.875% 18-09-24 EMTN	EUR	900 000	884 018,75	4,25
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 087 544,74</b>	<b>10,04</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 087 544,74</b>	<b>10,04</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>2 087 544,74</b>	<b>10,04</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-06-24	EUR	1 200 000	1 180 952,71	5,68
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 180 952,71</b>	<b>5,68</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 180 952,71</b>	<b>5,68</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 180 952,71</b>	<b>5,68</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
OFI RS MONETAIRE IC	EUR	7,3778	762 033,12	3,66
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>762 033,12</b>	<b>3,66</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>762 033,12</b>	<b>3,66</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>762 033,12</b>	<b>3,66</b>
<b>Dettes</b>			<b>-68 710,34</b>	<b>-0,33</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>545 903,39</b>	<b>2,63</b>
<b>Actif net</b>			<b>20 788 017,58</b>	<b>100,00</b>

Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I2	EUR	372,258	11 505,50	
Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part R	EUR	88,591	10 841,36	
Parts FRANCE DÉVELOPPEMENT Part I1	EUR	1 339,526	11 604,51	

## 7. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### FRANCE DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

PARTS I2 ISIN : FR0014001038

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com). Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de TWENTY FIRST CAPITAL en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. TWENTY FIRST CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 14.03.2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Ce Produit est un fonds professionnel à vocation générale de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

#### Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

#### Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 60 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France et au moins 10 % de l'actif net en actions de TPE, PME ou ETI dont le siège social est implanté en France. L'exposition actions hors France sera limitée à 10% de l'actif net du Produit.

La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL a délégué la gestion financière du Produit à LBO FRANCE GESTION. Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 7% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extra-financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est comprise entre cinquante millions d'Euros et trois milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limitée à 40% et, dans cette même limite de 0% à 40% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 40 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 40 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la durée et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). La première étape de la stratégie consiste à réduire l'univers en appliquant une analyse extra-financière. L'approche retenue est fondée sur un engagement significatif de suivi de la notation extra-financière en adoptant une approche « sélectivité » par rapport à l'univers investissable par réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement. Dans une seconde étape, le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme. L'intégration des critères ESG est prise en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement : En premier lieu, le processus d'investissement consiste avant toute approche financière à procéder à une analyse ESG de l'univers d'investissement du Produit : tous les actifs composant l'univers d'investissement du Produit font l'objet d'une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaia Rating (EthiFinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes Externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués les émissions de gaz à effet de serre, la politique sociale, le fonctionnement des instances de gouvernance, ou encore les relations avec les fournisseurs et les clients. En l'absence de notation fournie par Gaia Rating (EthiFinance), LBO FRANCE GESTION produira une notation ESG, dont la méthodologie pourra ne pas être identique à celle de Gaia Rating (EthiFinance). Suite à cette analyse des critères extra-financiers, l'univers d'investissement du Produit sera réduit de 20 % (vingt pour cent) via l'élimination des entreprises ayant reçu les moins bonnes notations extra-financières, selon une approche "best-in-universe", c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité, du rating financier et de la taille de l'entreprise concernée. En second lieu, LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Les détails de la politique ESG sont fournies dans le prospectus du Produit.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

#### Investisseurs visés

Tout souscripteur autorisé en vertu de l'article 423-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

#### Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Établissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Établissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Établissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->  
**Risque le plus faible** **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

**Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

**Risque de durabilité** : le Produit relève de la classification de l'article 8 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 100	€ 4 780
	Rendement annuel moyen	-49,0%	-13,7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 550	€ 12 340
	Rendement annuel moyen	-4,5%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 140
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,6%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 04/2017 et 04/2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 06/2016 et 06/2021.

## Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 080	€ 1 713
Incidence des coûts annuels (*)	10,8%	2,7% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,04% avant déduction des coûts et de 4,29% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	Cela correspond aux frais de sortie de 5,00% acquis au fonds dans le cas d'un rachat opéré moins de trois ans après la date de souscription.	€ 500
Coûts récurrents		
Commission de gestion	1,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 161
Coûts de transaction de portefeuille	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 19
Coûts accessoires		
Commission de performance	0,00% Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5% (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse [www.twentfirstcapital.com](http://www.twentfirstcapital.com).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site [www.twentfirstcapital.com](http://www.twentfirstcapital.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 3 dernières années via le site [www.twentfirstcapital.com](http://www.twentfirstcapital.com)

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### FRANCE DEVELOPPEMENT

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL.

LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

PARTS R ISIN : FR0014001012

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com). Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour plus d'informations.

TWENTY FIRST CAPITAL est autorisée au Luxembourg et régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

FRANCE DEVELOPPEMENT est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 25.10.2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Ce Produit est un fonds professionnel à vocation générale de droit français constitué en France sous forme de fonds commun de placement.

#### Terme

Le Produit a une durée de vie de 99 ans.

#### Objectifs

Classification AMF : Actions françaises – Produit en permanence exposé à hauteur d'au moins 60 % de l'actif net sur des actions de sociétés dont le siège social est implanté en France et au moins 10 % de l'actif net en actions de TPE, PME ou ETI dont le siège social est implanté en France. L'exposition actions hors France sera limitée à 10% de l'actif net du Produit.

La Société de Gestion TWENTY FIRST CAPITAL a délégué la gestion financière du Produit à LBO FRANCE GESTION. Le Produit a pour objectif d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion supérieure à 6% sur la durée de placement recommandée, c'est-à-dire cinq ans, par la mise en oeuvre d'une gestion discrétionnaire fondée sur les techniques d'analyse du private equity pour constituer un portefeuille d'actions et autres instruments (stock-picking) émis par des entreprises présentant selon la Société de Gestion une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance. Ces sociétés seront sélectionnées sur la base d'une analyse alliant rentabilité financière et respect de critères extra-financiers. Le processus d'investissement s'appuie sur l'analyse financière et extra-financière des émetteurs selon des modèles internes développés par LBO FRANCE GESTION. Le Produit recherchera une exposition cible en actions autour de 90%. A défaut d'idées d'investissement cohérentes avec la stratégie, l'exposition en actions pourra se limiter à 60%. La stratégie du Produit est de constituer un portefeuille diversifié d'actions cotées, d'obligations convertibles, de bons de souscription et de tout autre instrument financier donnant accès au capital de sociétés Small & Midcaps cotées, majoritairement sur le marché français mais également sur les marchés d'autres pays membres du G20 ou de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation à la date de l'investissement est comprise entre cinquante millions d'Euros et trois milliards d'Euros, tous secteurs d'activité confondus. L'exposition en obligations convertibles, bons de souscription et tous autres instruments financiers donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées majoritairement France sera limité à 40% et, dans cette même limite de 0% à 40% de l'actif net, l'exposition sera également limitée à hauteur de 10% maximum sur ces titres donnant accès au capital de sociétés "Midcaps" cotées sur les marchés d'autres pays membres de la Zone Euro, du G20 ou de l'Espace Economique Européen. Le Produit pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA ouverts établis en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Produit pourra également investir jusqu'à 40 % de son actif net en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides. Les liquidités seront détenues à titre accessoire uniquement pour moins de 10 % de l'Actif du Produit. Les dépôts, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides seront limités chacun à 40 % maximum de l'Actif du Produit. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, LBO FRANCE GESTION déterminera la duration et la sensibilité des titres de créance détenus en portefeuille par le Produit en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. LBO FRANCE GESTION investira sur des titres dont la maturité est inférieure à un an et qui sont émis par des entités dont la notation, lors de leur acquisition, est au minimum Investment Grade au sens de la notation long terme des agences de notation internationalement reconnues et référencées par LBO FRANCE GESTION ou notation jugée équivalente selon sa propre analyse. Le Produit pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % (dix pour cent) de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des demandes de rachats importantes. Le Produit n'aura pas recours à l'acquisition ou à la cession temporaire de titres et ne conclura pas de contrats financiers à terme (produits dérivés). La première étape de la stratégie consiste à réduire l'univers en appliquant une analyse extra-financière. L'approche retenue est fondée sur un engagement significatif de suivi de la notation extra-financière en adoptant une approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable par réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement. Dans une seconde étape, le Produit appliquera les techniques d'analyse du private equity dans la sélection des expositions du Produit pour constituer un portefeuille d'un nombre limité de sociétés présentant une valorisation anormalement faible ou un fort potentiel de croissance selon la Société de Gestion. Son objectif est de redonner de la valeur à des actifs sous-valorisés dans une démarche de minoritaire actif et constructif de long terme. L'intégration des critères ESG est prise en compte à deux niveaux dans le processus d'investissement : En premier lieu, le processus d'investissement consiste avant toute approche financière à procéder à une analyse ESG de l'univers d'investissement du Produit : tous les actifs composant l'univers d'investissement du Produit font l'objet d'une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaia Rating (EthiFinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes Externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués les émissions de gaz à effet de serre, la politique sociale, le fonctionnement des instances de gouvernance, ou encore les relations avec les fournisseurs et les clients. En l'absence de notation fournie par Gaia Rating (EthiFinance), LBO FRANCE GESTION produira une notation ESG, dont la méthodologie pourra ne pas être identique à celle de Gaia Rating (EthiFinance). Suite à cette analyse des critères extra-financiers, l'univers d'investissement du Produit sera réduit de 20 % (vingt pour cent) via l'élimination des entreprises ayant reçu les moins bonnes notations extra-financières, selon une approche "best-in-universe", c'est-à-dire de façon à favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment du secteur d'activité, du rating financier et de la taille de l'entreprise concernée. En second lieu, LBO FRANCE GESTION identifiera ensuite les problématiques financières, opérationnelles et extra-financières des entreprises en portefeuille qui pourront faire l'objet d'actions d'engagement et de dialogue traçables. Les détails de la politique ESG sont fournis dans le prospectus du Produit.

Indicateur de référence : aucun indicateur de référence ne reflète l'objectif de gestion du Produit.

Affectation des sommes distribuables : les sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes) sont intégralement capitalisées.

#### Investisseurs visés

Clients professionnels au sens de l'article L. 533-16 du Code monétaire et financier

#### Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Etablissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Etablissement.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->  
**Risque le plus faible** **Risque le plus élevé**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit** : le Produit pouvant investir jusqu'à 40 % de son actif en dépôts, liquidités, titres de créance et instruments du marché monétaire liquides, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit (susceptible d'entraîner une baisse de la valorisation des titres détenus en portefeuille, notamment s'il en résulte une baisse de la notation de l'émetteur) ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

**Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente le risque de baisse de prix que le Produit devrait potentiellement accepter pour vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché (volumes d'échanges faibles ou, en cas de tension sur ce marché, volumes de transactions (achat ou vente) insuffisants). Les positions dans des sociétés de petite capitalisation peuvent notamment être difficiles à liquider rapidement, ce qui peut affecter la valeur liquidative des Parts du Produit, notamment en cas de demandes de rachat pour des montants élevés.

**Risque de durabilité** : le Produit relève de la classification de l'article 8 au sens SFDR de promotion de critères ESG.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

La période de détention recommandée est de 5 ans.		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 5 020	€ 4 580
	Rendement annuel moyen	-49,8%	-14,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 010	€ 8 990
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-2,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9 570	€ 12 430
	Rendement annuel moyen	-4,3%	4,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 14 020	€ 15 210
	Rendement annuel moyen	40,2%	8,7%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 11/2018 et 11/2023.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 10/2014 et 10/2019.

## Que se passe-t-il si Twenty First Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 1 181	€ 2 438
Incidence des coûts annuels (*)	11,8%	3,8% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,26% avant déduction des coûts et de 4,45% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 400
Coûts de sortie	5,00%L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.	€ 500
Coûts récurrents		
Commission de gestion	2,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 261
Coûts de transaction de portefeuille	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 20
Coûts accessoires		
Commission de performance	Description : Si la performance de l'actif du Produit sur un exercice comptable donné, nette de frais de gestion mais avant provision pour surperformance, excède 7% (le "Hurdle Rate"), LBO FRANCE GESTION percevra à la dernière date de calcul de valeur liquidative de cet exercice comptable une commission de surperformance égale à 15% de l'actif du Produit excédant le Hurdle Rate avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 0

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par CACEIS Bank jusqu'à 12:00 CEST le premier Jour Ouvré précédant la Date d'Établissement de la valeur liquidative. La date d'établissement de la valeur liquidative correspond à un vendredi de jour de Bourse ouvert à Paris ou au Jour Ouvré suivant en cas de jours fériés légaux en France ou de jour de fermeture EURONEXT. Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés uniquement sur la base de la valeur liquidative arrêtée à la Date d'Établissement, telle que calculée et publiée le Jour Ouvré suivant, soit à cours inconnu. Le règlement-livraison interviendra 2 (deux) Jours Ouvrés suivant la Date d'Établissement. Un mécanisme de plafonnement des rachats (gates) s'applique si, à une Date de Centralisation, les ordres de rachat représentent plus de 5 % (cinq pour cent) de l'actif net. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des demandes de rachats » du prospectus.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute demande d'information et/ou de réclamation relative au Produit peut être adressée à la Société de gestion Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France ou à l'adresse internet suivante : [contact@twentyfirstcapital.com](mailto:contact@twentyfirstcapital.com).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 2 dernières années via le site [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8 paragraphes 1, 2, 2 bis du règlement (EU) 2019/2088 et l'article 6 premier alinéa du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit: France Développement

Identifiant d'entité juridique : Twenty First Capital, Société de Gestion et LBO France Gestion, délégataire de la gestion financière

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables au le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

**Non**

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

avec un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'approche de LBO France combine l'expertise de la gestion des actions cotées et celle du Private Equity. Notre objectif est de créer de la valeur à long terme en étant un actionnaire actif et constructif, y compris sur les sujets ESG afin de favoriser l'adoption de bonnes pratiques et la réalisation de progrès ESG chez nos émetteurs.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par France Développement et intégrées dans notre méthodologie d'analyse ESG sont les suivantes :

- Émissions de gaz à effet de serre pour les scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à l'énergie) (en tonnes CO2 eq.);
- Sociales : Mixité des Managers H/F (Part des Femmes dans l'effectif Cadre);
- Gouvernance : Indépendance du Conseil d'Administration ;
- Droits de l'Homme : Part de l'effectif opérant sous un accord collectif.

Ce fonds n'a pas vocation à réaliser des investissements durables. Il n'a pas de proportion minimale d'investissements durables. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités environnementalement durables au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 est de 0 %. Le principe " ne pas nuire de manière significative " ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Afin de mesurer l'atteinte des caractéristiques ESG ci-dessus, LBO France suit les indicateurs suivants :

- Pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation ESG (90% minimum). Au 30 décembre 2024, le pourcentage d'émetteurs couverts par une méthodologie de notation était de 99.2%.
- La moyenne de la notation ESG du portefeuille était de 68.5/100 au 31/12/24 pour une notation moyenne de l'univers de 60/100, avec une notation des 80% des valeurs les mieux notées supérieure à 49/100.
- Le détail par émetteur de la notation ESG des émetteurs était le suivant au 31/12/24 :

Libellé	Poids	Pays	Note ESG	Note ESG 2023
AUBAY	5,09%	France	78	74
BENETEAU	1,28%	France	73	64
EXAIL TECHNOLOGIES	4,68%	France	60	new
EXOSENS SAS	2,10%	France	67	new
FNAC DARTY SA	5,75%	France	80	67
GUERBET	6,19%	France	77	76
IMERYS SA	5,92%	France	54	62
INFOTEL	2,21%	France	61	53
IPSOS	7,30%	France	74	73
L.D.C. SA	5,52%	France	58	57
LAGARDERE SA	5,06%	France	55	56
LECTRA	3,03%	France	79	new
LUMIBIRD	0,90%	France	68	57
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	4,57%	France	79	73
NRJ GROUP	6,01%	France	50	46
QUADIENT	4,45%	France	82	new
SOCIETE BIC SA	8,81%	France	73	70
SOPRA STERIA GROUP	5,10%	France	85	81
SYNERGIE SA	3,96%	France	60	59
TRIGANO	7,41%	France	61	47
VOYAGEURS DU MONDE	3,89%	France	52	new
Note Moyenne du Portefeuille	99,2%		68,5	

Les méthodologies de notation utilisent un fournisseur ESG tiers et une méthodologie propre si elle n'est pas disponible.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

- La notation moyenne des émetteurs du portefeuille a progressé entre 2023 et 2024.

Libellé	Poids	Pays	Note ESG	Note ESG 2022
ASSYSTEM	6,1%	France	70	68
AUBAY	3,2%	France	68	74
BENETEAU	5,6%	France	64	53
EKINOPS SAS	1,7%	France	62	82
GUERBET	3,7%	France	76	new
IMERYS SA	4,5%	France	62	65
INFOTEL	3,1%	France	53	60
IPSOS	7,3%	France	73	65
L.D.C. SA	3,0%	France	57	new
LAGARDERE SA	3,6%	France	56	new
LUMIBIRD	2,1%	France	57	51
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	5,9%	France	73	73
NRJ GROUP	3,8%	France	46	new
SES IMAGOTAG	5,2%	France	57	57
SOCIETE BIC SA	6,4%	France	70	73
SOPRA STERIA GROUP	6,7%	France	81	78
TRIGANO	6,6%	France	47	41
DECFP 2 10/24/24	1,4%	France	77	new
VEOL EN 0.892 01-24	4,4%	France	77	new
VIVE 0.875 09-24	4,2%	France	62	new
OFI TRESOR PERFORM ISR-T OFI	3,7%	Euro	N/A	
Note Moyenne du Portefeuille	92,0%		64,8	

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Non applicable. Le fonds n'avait aucun objectif d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnement ou social?**

Non applicable. Le fonds n'avait aucun objectif d'investissement durable.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Non applicable

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs**

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée :

Non applicable

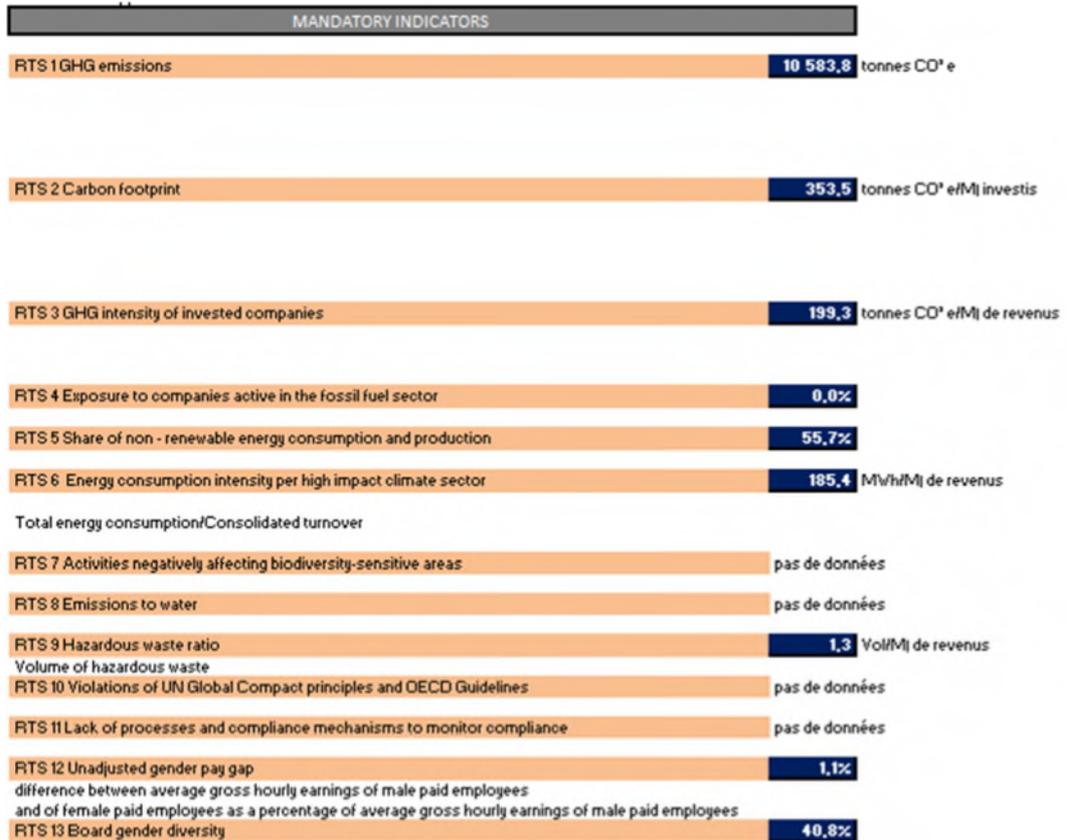
La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les données de base ont été fournies par un prestataire de reporting dans le cadre de la campagne 2024 et couvrent les dernières données publiées par les sous-jacents du portefeuille et disponibles en février 2025.



ADDITIONAL INDICATORS

ENERGY PERFORMANCE

RTS 5. Breakdown of energy consumption by type of non-renewable sources of energy

	Total electricity consumption	Total oil consumption	Total gas consumption	Consumption of renewable energy
AUBAY	78%	0%	4%	18%
BENETEAU	31%	0%	66%	3%
EXAIL TECHNOLOGIES	74%	0%	26%	0%
EXSENS SAS	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
FNAC DARTY SA	61%	0%	3%	31%
GUERBET	32%	0%	66%	2%
IMERYS SA	33%	23%	39%	5%
INFOTEL	51%	0%	0%	49%
IPSOS	64%	6%	17%	12%
L.D.C. SA	60%	10%	30%	0%
LAGARDERE SA	68%	1%	17%	15%
LECTRA	74%	0%	15%	11%
LUMIBIRD	72%	0%	21%	6%
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	38%	0%	35%	27%
NRJ GROUP	97%	1%	1%	1%
QUADIENT	53%	1%	46%	0%
SOCIETE BIC SA	48%	1%	7%	44%
SOPRA STERIA GROUP	47%	1%	5%	46%
SYNERGIE SA	45%	4%	16%	25%
TRIGANO	36%	16%	35%	13%
VOYAGEURS DU MONDE	81%	0%	0%	19%

SOCIAL AND EMPLOYEE MATTERS

RTS 2. Accident frequency rate

	Nombre d'accidents avec arrêt X 1000 000 / Nombre d'heures travaillées
AUBAY	14
BENETEAU	17,8
EXAIL TECHNOLOGIES	4,2
EXSENS SAS	#N/A
FNAC DARTY SA	26,7
GUERBET	2,4
IMERYS SA	1,0
INFOTEL	1,8
IPSOS	0,0
L.D.C. SA	35,6
LAGARDERE SA	8,6
LECTRA	3,6
LUMIBIRD	5,1
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	2,8
NRJ GROUP	8,0
QUADIENT	2,2
SOCIETE BIC SA	1,5
SOPRA STERIA GROUP	0,3
SYNERGIE SA	5,32
TRIGANO	29,9
VOYAGEURS DU MONDE	3,29

La liste comprend les investissements constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023-31/12/2023



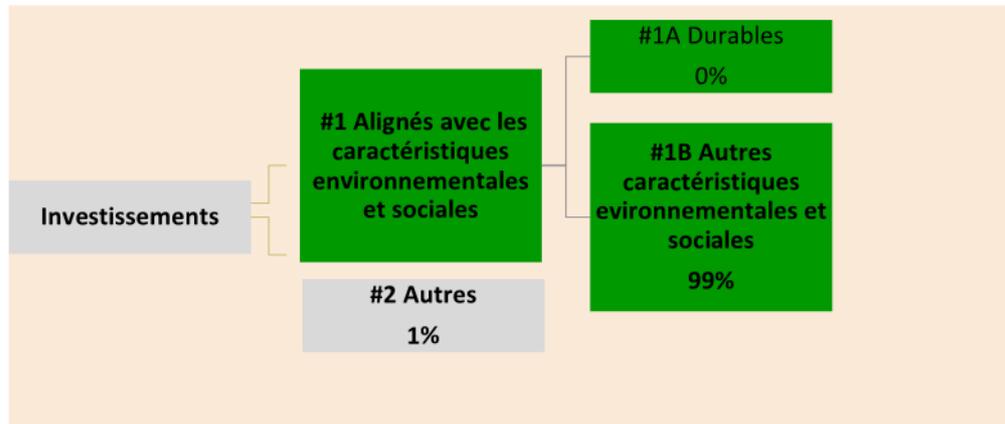
## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Libellé	Poids	Pays	Secteurs Industrie GICS
AUBAY	5,09%	France	Technologies de l'information
BENETEAU	1,28%	France	Consommation discrétionnaire
EXAIL TECHNOLOGIES	4,68%	France	Industrie
EXOSENS SAS	2,10%	France	Industrie
FNAC DARTY SA	5,75%	France	Consommation discrétionnaire
GUERBET	6,19%	France	Soins de santé
IMERYS SA	5,92%	France	Matériaux
INFOTEL	2,21%	France	Technologies de l'information
IPSOS	7,30%	France	Services de communication
L.D.C. SA	5,52%	France	Consommation de base
LAGARDERE SA	5,06%	France	Services de communication
LECTRA	3,03%	France	Technologies de l'information
LUMIBIRD	0,90%	France	Technologies de l'information
MERSEN (EX CARBON LORRAINE)	4,57%	France	Industrie
NRJ GROUP	6,01%	France	Services de communication
QUADIENT	4,45%	France	Technologies de l'information
SOCIETE BIC SA	8,81%	France	Industrie
SOPRA STERIA GROUP	5,10%	France	Technologies de l'information
SYNERGIE SA	3,96%	France	Industrie
TRIGANO	7,41%	France	Consommation discrétionnaire
VOYAGEURS DU MONDE	3,89%	France	Consommation discrétionnaire
Portefeuille investi	99,22%		

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.



**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?**

0% - Aucun investissement lié à la durabilité



- **Quelle était l'allocation d'actifs ?**

***All investments of this sub-Fund are performed in accordance with the "best-in-univers" investment strategy. As such, all investments of the sub-Fund promote environmental and social characteristics.***

Ce produit financier n'a pas pour objectif de réaliser des investissements durables..

Les actifs de la catégorie 'Autres' sont des liquidités et d'autres instruments monétaires et de trésorerie. Aucun critère ESG n'est appliqué pour la sélection de ces instruments; toutefois, la localisation et les caractéristiques des émetteurs procurent des garanties minimales.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Cf tableau supra



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Non applicable

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités en lien avec le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie l'UE<sup>1</sup> ?**

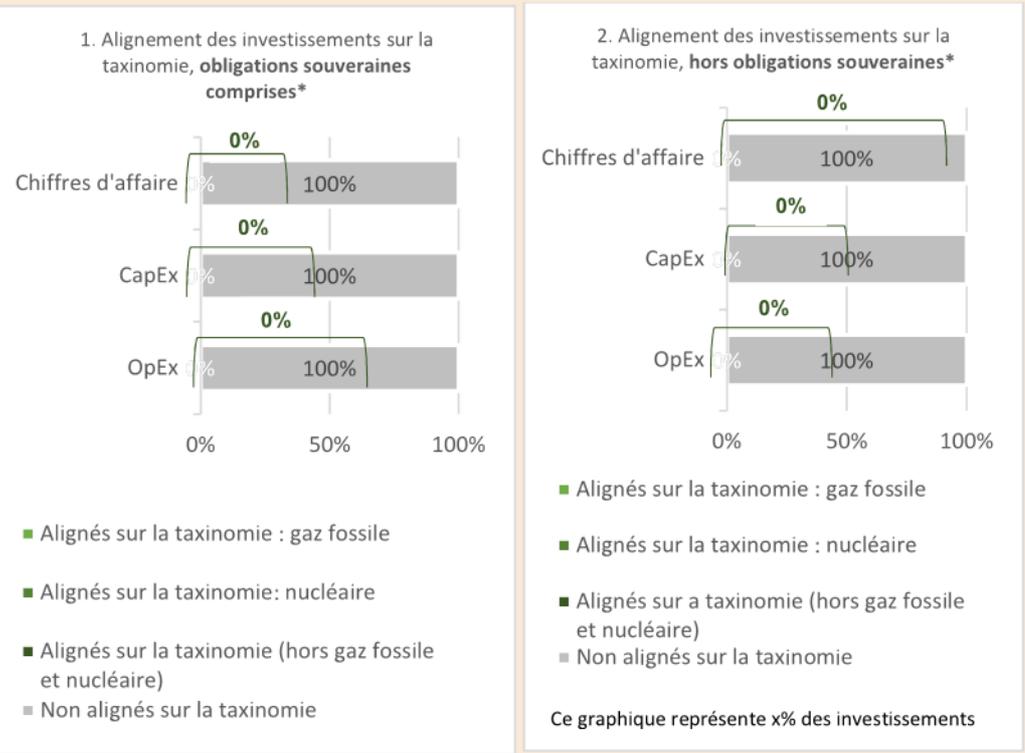
- Oui
  - dans le gaz fossile
  - dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à l'un des objectifs de la Taxinomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évalué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif social?**

Non applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?**

Les investissements de la catégorie "Autres" étaient des liquidités utilisées à des fins de trésorerie.



**Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

De même que l'investisseur s'appuie sur des comptes certifiés dans son analyse financière, nous avons la conviction qu'une gouvernance solide est une garantie pour répondre aux défis environnementaux et sociaux de nos participations. De ce fait, se concentrer sur la gouvernance est le préalable pour atteindre les objectifs sociaux et environnementaux, en assumant d'être un investisseur actif.

Cela passe en premier lieu par l'application de notre politique de vote disponible sur notre site internet. Le vote est exercé quelle que soit la participation détenue.

En 2024, le fonds a participé à 86% des Assemblées Générales des émetteurs du fonds et a voté contre 16 des résolutions proposées. Dans la moitié des cas, ce vote négatif a été motivé par des autorisations d'émission de capital défavorables aux actionnaires minoritaires. Les autres cas concernent une incompatibilité avec nos principes de bonne gouvernance (composition et taille des conseils d'administration, nomination des administrateurs, Say on Pay, conventions réglementées au détriment des actionnaires minoritaires).

Le fonds a respecté à 100% la politique de vote et d'engagement actionnarial de LBO France.

En tant que fonds d'engagement actionnarial, France Développement privilégie le dialogue avec les émetteurs sur les sujets E, S et G.

Comme évoqué ci-dessus, ces dialogues se focalisent sur la sensibilisation des émetteurs à améliorer leur gouvernance qui est un gage de respect des objectifs sociaux et environnementaux.

En tant que fonds d'engagement actionnarial, France Développement privilégie le dialogue avec les émetteurs sur les thèmes E, S et G.

Comme évoqué précédemment, ces dialogues visent à sensibiliser les émetteurs à l'amélioration de leur gouvernance, gage du respect des objectifs sociaux et environnementaux.

5 dialogues ont été initiés en 2024 :

- 2 sur la gouvernance ;
- 1 sur l'axe environnemental pour sensibiliser à la transition électrique de ses produits ;
- 1 sur l'allocation du capital ;
- 1 sur la communication financière.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice de référence n'a été retenu pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Les indices de références sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable .

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : <https://www.lbofrance.com/investissement-cote/>